



**SÉNAT**  
**DIRECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES ARCHIVES – DIVISION DES ARCHIVES**  
**Recrutement d'un apprenti archiviste pour l'année universitaire 2022-2023**

**Structure d'accueil**

La **direction de la Bibliothèque et des Archives** a pour mission :

- l'achat et le prêt des ouvrages et des publications périodiques de toute nature, le classement et la conservation des ouvrages et des collections, la gestion des abonnements et bases de recherche ;
- les recherches bibliographiques et documentaires, la constitution et la mise à disposition de dossiers sur les travaux parlementaires ;
- la collecte, la conservation, le classement et la communication des archives du Sénat, quel que soit leur support, dans le cadre des principes généraux arrêtés par le Bureau ;
- la rédaction et l'impression des *Tables annuelles* des comptes rendus des séances du Sénat ;
- la constitution des dossiers biographiques des sénateurs et la rédaction du *Dictionnaire des parlementaires français* pour les notices concernant les sénateurs.

Elle comprend 2 divisions :

- Division de la Bibliothèque ;
- Division des Archives.

La **division des Archives** établit les *Tables des débats*, tient les dossiers biographiques des sénateurs, collecte, classe, conserve et communique les archives du Sénat.

**Durée et modalités du contrat d'apprentissage**

- Contrat d'apprentissage d'un an sur **l'année universitaire 2022-2023**. L'entrée en fonctions interviendra à partir de septembre 2022.
- Le rythme de l'alternance doit permettre soit une présence en continu sur plusieurs semaines chez l'employeur, soit une présence 3 jours par semaine chez l'employeur et 2 jours en école.
- Rémunération selon la réglementation en vigueur.
- Lieu de travail : Sénat, 15 rue de Vaugirard 75006 Paris. La personne recrutée sera amenée à travailler dans d'autres bâtiments dépendant du Sénat (Paris intra muros).
- Prise en charge des frais de transport selon la réglementation en vigueur, accès au restaurant du personnel et aux œuvres sociales.
- Le télétravail n'est pas possible dans le cadre de cette alternance.

**Descriptif de l'apprentissage proposé**

Sous la supervision d'un archiviste professionnel et sous l'autorité du responsable de la division des Archives du Sénat, au sein de la direction de la Bibliothèque et des Archives, l'apprenti archiviste aura en charge les missions suivantes :

**1. Participation à la collecte d'archives**

- tri de documents en collaboration avec des correspondants « Archives » des directions ;
- rédaction de bordereaux de versement ;
- rédaction de bordereaux d'élimination ;
- et mise à jour du système d'information archivistique (THOT).

**2. Réalisation de classements (traitement intellectuel et matériel de fonds)**

- classement ou reprise de classement et d'inventaire existant ;
- rédaction d'inventaires conforme aux normes archivistes ;
- conditionnement ;
- et mise à jour du système d'information archivistique (THOT).

**3. Initiation aux autres missions de la division des Archives du Sénat**

- conservation (élaboration d'un plan de sauvegarde, sensibilisation aux outils et moyens utilisés pour veiller à la conservation durable des archives...) ;

- communication (réalisation d'expositions, rédaction de *Lettres d'informations*, accueil de groupes...);
- et conseil (organisation de formations, rédaction de fiches pratiques, analyse de procédures documentaires...).

### **Profil recherché**

**Diplôme préparé** : Master ou licence Métiers des Archives, patrimoine.

**Qualités recherchées** : autonomie, rigueur, discrétion, qualités relationnelles, disponibilité, réactivité, capacité d'initiative et sens de l'organisation.

### **Attention ce contrat :**

- **n'est pas un contrat de professionnalisation ;**
- **constitue un contrat d'apprentissage du secteur public ouvert de 16 à 30 ans et sans limite d'âge pour les candidats reconnus travailleurs handicapés.**

### **Envoi des candidatures**

Les candidats doivent transmettre leur CV, accompagné d'une lettre de motivation **avant le lundi 2 mai 2022** à l'adresse suivante : [apprentissage@senat.fr](mailto:apprentissage@senat.fr). En cas de besoin, la direction des Ressources humaines et de la Formation du Sénat peut être contactée au numéro suivant : 01.42.34.20.89.

**Pour tout renseignement sur les missions du poste** : Anne-Julie COSTE, archiviste, (aj.coste@senat.fr ou 01.42.34.30.94).